



Dde d'info sur vol au travail

Par **rass17**, le **18/09/2010** à **17:58**

Bonjour,

Je travaillais dans un organisme de crédit, avant de démissionner j'étais en dépression, et je me suis fait un virement de 4400€ sur mon propre compte. L'argent venait d'une réserve d'argent d'un client.

J'ai ensuite démissionné, j'ai regretté ce que j'ai fait, j'ai donc rembourser la totalité de la somme par chèque.

L'erreur a bien sure était remarquée, aujourd'hui le client et l'employeur ont porté plainte contre moi.

Quels sont mes risques ? est-ce que je risque de perdre mon nouvel emploi qui est toujours dans le domaine bancaire ?

Merci pour votre réponse.
Cordialement